

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier les réserves des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
27 Août 1874.

Nous rappelons aux électeurs qu'ils n'ont plus que jusqu'à samedi prochain, 29 du mois courant, pour aller se faire inscrire sur les listes électorales.

Chronique générale.

L'Union publie la lettre suivante que vient de lui adresser M. Dahirel :

Monsieur le directeur de l'Union,
Permettez-moi de poser, dans votre estimable journal, deux questions que les vances de l'Assemblée ne me permettent pas d'adresser au ministère :

1° La reconnaissance d'un gouvernement étranger n'est-elle pas un acte de souveraineté ?

2° Si le ministère a pu, en l'absence de l'Assemblée souveraine, reconnaître le gouvernement de Serrano, la consécration de ce fait n'appartient-elle pas, en définitive, à la souveraineté nationale ?

Je crois, pour mon compte, que ces deux questions sont très-graves et peuvent être utilement examinées dans un journal aussi autorisé que celui que vous dirigez. Je suis convaincu que les gouvernements qui ont précédé celui-ci ne se seraient jamais permis de reconnaître un gouvernement né d'un coup d'Etat ou plutôt d'un coup de main, sans consulter au moins le Parlement.

Agréez, etc.

H. DAHIREL,
Représentant du Morbihan.

Comme le fait observer très-justement M. Dahirel, les deux questions qu'il pose sont très-graves. Mais il n'est pas besoin de les examiner longuement pour qu'elles soient résolues dans le sens qu'il indique. A n'en pas douter, la reconnaissance d'un gouvernement étranger est un acte de souveraineté. C'est donc à l'Assemblée seule, comme souveraine, qu'il appartient de prendre sur ce point une résolution. C'est même un argument dont pourrait utilement se servir M. le duc Decazes dans les négociations. Pourquoi ne le ferait-il pas valoir ? Après tout, rien ne presse, et l'on peut fort bien attendre la rentrée de la Chambre pour en décider.

Malheureusement, M. Decazes, en cette question comme en beaucoup d'autres, ne paraît pas comprendre quels sont les vrais intérêts de la France, et il est à craindre qu'il ne veuille aller de l'avant dans le dessein de faire échec à don Carlos, dont on dit que la cause, pour diverses raisons plus ou moins personnelles, le trouve très-hostile.

Dans ce cas, nous espérons que les députés de la commission de permanence feront leur devoir et, soucieux de sauvegarder les droits de la Chambre, lui maintiendront le droit de ratification dont l'initiative usurpatrice du ministère ne peut la dépouiller. S'ils rencontraient des résistances, ils devraient d'autant plus insister, car la chose est assez importante pour réclamer d'urgence la convocation de l'Assemblée.

M. le préfet de la Seine vient de transmettre au ministre de l'intérieur la délibération du conseil municipal concernant la création du cimetière de Méry-sur-Oise.

Cette délibération doit être soumise au conseil d'Etat, qui aura à préparer deux décrets : le premier, déclarant d'utilité publique la création d'un cimetière parisien de 800 hectares sur le plateau de Méry-sur-Oise, et nécessaire pour que la Ville puisse exproprier les terrains qui lui sont nécessaires pour compléter la surface indiquée ; elle possède, comme on sait, environ 600 hectares acquis par M. Haussmann en 1867 et 1868. L'enquête préalable faite à la même époque ne devra probablement pas être renouvelée et ce décret ne se fera pas beaucoup attendre.

Le deuxième décret portera déclaration d'utilité publique pour le chemin de fer spécial ; ici une enquête devra être faite dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise. L'administration prépare actuellement, à l'appui de cette enquête, un avant-projet représentant le tracé en plan et en profil du chemin de fer de Paris à Méry.

On lit dans le Progrès de Lyon :

On assure que les principaux chefs du parti bonapartiste ne dissimulent pas le mécontentement que leur a causé la réception du condamné Bazaine, à Arenenberg, par l'impératrice Eugénie.

Ces messieurs, qui pensent avec raison que Bazaine a cessé d'exister, même pour le parti de l'empire, et qui sont d'avis que cet homme, qui a été frappé par la justice de son pays, ne peut plus être employé par aucun gouvernement, auraient voulu que l'impératrice lui interdît l'entrée de sa retraite et ne parût pas lui donner publiquement des marques d'estime et d'affection.

On lit dans l'Union :

Une lettre que nous adresse un de nos amis de Bayonne nous parle du séjour du consul prussien dans cette ville. A peine débarqué, il s'est mis immédiatement à l'œuvre et dès lors n'a cessé de déployer une fiévreuse activité.

Jamais, de mémoire d'homme appartenant au métier, un agent consulaire n'avait été pourvu d'une mission plus étendue et de pouvoirs plus illimités. Aussi, à Bayonne, l'envoyé du prince de Bismark est-il considéré moins comme un consul que comme un contrôleur préposé par le cabinet de Berlin à la surveillance de toutes choses.

Aussi, qu'arrive-t-il ? des visites domiciliaires sont faites, par notre police, chez des habitants suspects de carlisme ; des portraits à l'effigie de Charles VII sont enlevés, par ordre de la vitrine des marchands... et l'opinion publique attribue toutes ces menées à l'influence de l'agent de M. de Bismark.

Nous voulons croire que l'opinion publique se trompe ; mais il est profondément regrettable que les agissements du consul donnent prétexte à ces fausses interprétations.

Le Nord, après avoir signalé le langage des journaux prussiens et en particulier de la Gazette de l'Allemagne du Nord, excitant l'empereur d'Allemagne à une intervention en Espagne, fait les observations que voici :

« Le gouvernement impérial a déclaré qu'il ne voulait pas se départir du principe de non-intervention, et nous croyons volontiers qu'à l'heure qu'il est il a sincèrement l'intention de ne point s'en départir. Mais le mouvement de l'opinion publique, dont nous venons de mentionner quelques indices significatifs, le laissera-t-il libre de rester strictement fidèle à son programme actuel, surtout lorsque la reconnaissance du gouvernement de Madrid, effectuée sur son initiative, aura établi en quelque sorte une solidarité morale entre ce gouvernement et lui ? N'y a-t-il pas là, comme résultat possible de cette reconnaissance, un nouveau péril, plus proche et plus grave peut-être que tous les autres ? »

La conclusion est simple. Il faut laisser l'Allemagne reconnaître le gouvernement de Serrano, si cela lui plaît, mais ne pas nous y prêter parce que cela lui plaît.

Le Morning Post publie la dépêche suivante de Berlin :

« Le refus de la Russie de reconnaître le gouvernement de la république espagnole est une circonstance de la plus haute importance. C'est un premier échec imprimé à la politique de M. de Bismark. L'entente tacite établie entre les trois empereurs à leur célèbre entrevue est maintenant rompue.

La Russie est jalouse de l'Allemagne et de sa puissance toujours croissante, et elle est en outre froissée du froid accueil que l'Allemagne a fait à sa proposition relative au congrès de Bruxelles. »

On écrit d'Oran :

« Si je parle, c'est pour avertir la France, qui laisse l'Arabe préparer, ou tout au moins étudier en ce moment un mouvement insurrectionnel. Les indices sont sérieux : une moyenne de dix mille fusils et de cinq cents quintaux de poudre passant toutes les semaines la frontière tunisienne pour se répandre dans nos trois provinces d'Algérie ; les avis répétés du général Khéridine, premier ministre du bey de Tunis, dénoncent le péril au gouvernement de sa colonie ; la présence des marabouts prêchant partout la guerre sainte, et sur les marchés l'attention prêtée par les Arabes aux psalmodies des chanteurs ambulants, lesquels racontent les exploits des héros morts en combattant les chiens de Roumis ; la raison de tout cela n'est pas, comme il plaît au Moniteur de le dire, la chasse au sanglier. Avons-nous donc si courte mémoire, qu'il nous soit difficile de reconnaître quelle main, quels ressentiments préparent cet orage prêt à éclater sur nous au premier moment d'une crise européenne ? »

« Décidément, nous sommes aveugles ! »

Au sujet des comptes rendus donnés par la République française des travaux de la conférence de Bruxelles, le Moniteur belge publie la note suivante :

« Un compte rendu des délibérations de la conférence de Bruxelles a paru dans un journal étranger. Nous croyons opportun de faire remarquer que cette analyse incomplète ne peut donner une idée exacte des travaux de la conférence et de sa commission.

« Avant d'arrêter son jugement, l'opinion publique voudra attendre la publication des textes officiels, qui paraît devoir être prochaine. »

On pouvait prévoir que cette note serait publiée en réponse à la République. Nous attendons la publication des textes officiels annoncés par le Moniteur.

L'affaire des trois journaux le Gaulois, le Temps et l'Opinion nationale, poursuivis pour avoir reproduit une lettre de l'ex-maréchal Bazaine, a été appelée devant la 10^e chambre correctionnelle. Elle a été remise à huitaine.

On lit dans l'Union bretonne, de Nantes :

L'incident provoqué par M. Hoyius à Saint-Malo est destiné à servir de modèle à d'autres de même nature. Nous apprenons que le mot d'ordre a été envoyé par le comité radical de Paris à tous les meneurs des villes que doit visiter le maréchal, d'imiter le président du tribunal de commerce de Saint-Malo.

La première manifestation de ce genre devait avoir lieu à Nantes ; mais l'autorité a pris ses mesures pour les faire avorter. A l'avenir aucun discours ne sera prononcé s'il n'a été au préalable communiqué, soit au préfet, soit au maréchal lui-même ou au ministre qui l'accompagne.

Le Rappel annonce que le ministre de l'intérieur vient de donner aux préfets des instructions spéciales pour empêcher que les armes et cartouches vendues par l'Etat, en assez grand nombre, comme ne pouvant plus servir dans l'armée, ne soient remises aux carlistes.

On lit dans le même journal :

Le ministre des affaires étrangères, sur la demande de son collègue de la guerre, vient de transmettre à tous nos agents diplomatiques à l'étranger, chefs de légation ou consuls, une série d'instructions complémentaires quant à l'application de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.

Un certain nombre de Français résidant à l'étranger n'ont pas connu en temps utile les règlements institués pour l'exécution de la nouvelle loi militaire, notamment en ce qui concerne le volontariat d'un an. Le ministre de la guerre vient de décréter une série de mesures transitoires qui permettront à tous les Français expatriés de remplir en temps utile les obligations qui leur sont imposées.

Voulez-vous savoir l'opinion de M. Pi y Margall sur les progrès des carlistes ? Lisez le premier numéro du journal républicain qu'il vient de fonder à Lisbonne, la Europa. Voici ce qu'il dit :

« Les carlistes sont maîtres du pays des terribles Cantabres et tiennent en échec la fleur de notre armée. Ils dominent la plus grande partie de la Catalogne, dont plusieurs cités importantes leur payent des contributions. Dans l'Aragon et Valence, ils comptent 14,000 hommes, et ils prélèvent des droits d'entrée sur les marchandises aux frontières et sur les bords de l'Ebre... »

« Depuis le 3 janvier, don Carlos a doublé ses forces dans la Catalogne et au Nord de l'Espagne, pendant trois mois il tint notre armée en échec »

devant Bilbao, et après l'avoir battu deux fois, il leva le siège sans perdre ni un homme ni un canon. » Il défendit Estella contre le gros de notre armée et l'obligea à la retraite après lui avoir tué son général... La foi n'existe que dans les troupes de don Carlos... Mais elles se battent pour relever son trône et les autels de Dieu... Dans le parti contraire, les hommes se battent pour une dictature... La république n'existe que de nom, et il serait mieux qu'elle n'existât pas du tout, étant aux mains de quelques tyrans... Aucune nation ne peut honorablement reconnaître un gouvernement créé et soutenu par la seule force brutale, etc., etc. »

Voilà ce que disent les républicains eux-mêmes du gouvernement que l'on veut reconnaître.

Nous trouvons dans les journaux étrangers des renseignements assez curieux sur les négociations relatives à la reconnaissance de l'Espagne. Voici, d'après le *Morning Post*, les raisons qui ont déterminé le cabinet de Saint-Petersbourg à ne pas s'y associer :

« Notre correspondant de Berlin donne un autre motif encore au refus du cabinet de Saint-Petersbourg. Personne n'ignore que, pendant les diverses entrevues des trois empereurs, il avait été arrêté que toute grande question européenne serait examinée et traitée de concert. L'Allemagne, paraît-il, a pris l'initiative à l'endroit de la question espagnole. Cette initiative a blessé la Russie jalouse des empiétements de la politique du prince de Bismarck. L'Allemagne marche trop vite pour augmenter son influence et son pouvoir. Qu'on n'oublie pas que la proposition du congrès de Bruxelles, faite par le cabinet de Saint-Petersbourg, a été froidement reçue par toutes les grandes puissances, sans excepter l'Allemagne. La Russie a trouvé l'occasion d'une revanche, elle l'a saisie. Le fait important à constater, dans la circonstance présente, c'est la rupture, au moins apparente, de l'entente entre les empereurs à l'endroit de la solution des questions européennes. »

La *Tagespresse* de Vienne s'exprime en ces termes sur le même sujet :

« M. de Bismarck vient d'éprouver une rude défaite dont l'importance peut devenir plus grande encore, tandis qu'il n'est guère possible de l'atténuer. La campagne morale ouverte contre la France (car, en définitive, toute cette action à propos de l'Espagne n'était dirigée que contre la France) n'a, à beaucoup près, pas aussi bien réussi que la campagne militaire de M. de Moltke. La Russie est la puissance qui vient de donner le sens exact de la nouvelle alliance des trois grandes cours du Nord et qui a commencé d'en tracer les limites. Si, à cette occasion, on réussit à réfréner l'esprit dominateur et l'ambition sans bornes du chancelier allemand, ni l'Allemagne, ni l'Europe n'en éprouveraient de dommage ou de préjudice. Donc, provisoirement, la signification et la portée de cet événement sont assez grandes pour nous permettre d'attendre en toute sécurité qu'elles prennent encore ou non des proportions plus étendues. »

Le roi de Bavière est venu à Paris; or, ce voyage inspire à la presse officieuse allemande des réflexions pleines d'aigreur. La *Gazette de Francfort* trouve ce déplacement suspect. Elle déclare qu'on n'en sera pas content à Berlin, qu'on demandera des explications, et elle s'écrie :

« On est tenté de se demander si c'est uniquement le roi artiste ou l'artiste-roi qui désire admirer les trésors de Paris et de Versailles; ou si c'est Louis l'Allemand, premier vassal de l'empereur et khédive d'Allemagne, son ancien président du conseil des ministres. »

Est-ce un sentiment de jalousie contre la France et contre Paris, est-ce la crainte des conséquences politiques que pourrait amener ce voyage, qui inspire à la feuille germanique ce langage acrimonieux? C'est probablement l'un et l'autre.

On lit dans le *Gaulois* :

« Les comités électoraux de l'Appel au peuple du département de Maine-et-Loire viennent de fonder à Angers, pour soutenir la candidature de M. Berger, ancien député au Corps législatif, un nouvel organe des-

tiné à remplacer le *Journal de Maine-et-Loire* qui suspend sa publication.

» Titre : *l'Echo de l'Ouest*.

» Bonne chance! »

Bien renseigné le *Gaulois*!!!

Ne pas même connaître le journal et les affaires du parti dans notre ville, et vouloir parler de celles des autres!

Si le *Gaulois* est aussi bien informé pour le reste de la France que pour Angers, les lecteurs peuvent aller chercher ailleurs l'exacitude et la vérité.

VOYAGE

DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Saint-Nazaire, 25 août.

Hier soir après le dîner, grande réception à la préfecture; le maréchal s'est montré d'une grande affabilité pour les fonctionnaires qui l'ont approché.

A dix heures il s'est rendu au port pour voir tirer le feu d'artifice. Dans la voiture du maréchal ont pris place l'évêque, le préfet, le général commandant le 11^e corps. Sur tout le parcours une foule sympathique a accueilli le maréchal par ses acclamations. Les rues étaient brillamment illuminées.

Le maréchal est rentré à dix heures et demie, escorté par la foule qui l'acclamait, et a exprimé au maire ses remerciements pour l'accueil qu'il avait reçu.

Ce matin, à sept heures et demie, le maréchal a quitté Vannes pour se rendre à Saint-Nazaire.

Sur tout le parcours de la préfecture à la gare, acclamations et cris répétés de : Vive Mac-Mahon! Vive le maréchal! — Vitals très-chaleureux.

Il était près de neuf heures quand le maréchal est arrivé à Redon; c'est une petite ville située au confluent de l'Ouest et de la Vilaine, et aussi au point de jonction des deux lignes de Vannes et de Nantes à Paris.

On n'a fait du reste que s'arrêter à la gare un quart d'heure.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine attendait le maréchal et lui a présenté les autorités et les fonctionnaires. Le maréchal a été complimenté par le curé de la ville, entouré de tout son clergé, par le maire et par le président du tribunal civil. Le général Loysel, député d'Ille-et-Vilaine, les conseillers généraux de l'arrondissement et un grand nombre de maires étaient venus saluer le maréchal, qui s'est particulièrement entretenu avec le maire de Redon et le préfet de la question très-importante pour le pays du dévasement de la Vilaine.

A neuf heures, le train est reparti pour s'arrêter quelques minutes à Savenay, petite ville, célèbre par la fameuse bataille qui mit fin à la grande guerre de la Vendée.

A dix heures un quart, on arrivait à Saint-Nazaire, la gare était pavoisée. Au moment où le maréchal descendait de wagon, les redoutes de la ville ont tiré une salve de coups de canon.

Le maire de Saint-Nazaire a prononcé un discours très-sage. Il a dit que la présence du maréchal était un des événements les plus heureux et les plus mémorables pour Saint-Nazaire.

Le maréchal a répondu qu'il contribuerait, autant que cela dépendait de lui, à la prospérité de la ville.

Parmi les assistants, on remarquait MM. Cailiaux, ministre des travaux publics; Grivard, ministre du commerce; l'amiral de Montaignac de Chavanne, ministre de la marine; M. Vandal, président de la Compagnie transatlantique; M. Lavedan, préfet de la Loire-Inférieure; le sous-préfet de Saint-Nazaire; le comte de Pellan, maire de Guérande; le maire du Croisic, etc.; le maréchal s'est rendu à la sous-préfecture, puis à l'hôtel de ville, pour assister à un banquet donné en son honneur.

M. Fidèle Simon, député de la Loire-Inférieure et conseiller général (inscrit à la réunion du centre gauche), a prononcé quelques paroles exprimant combien le commerce et l'industrie étaient heureux d'entendre affirmer par le maréchal sa présence au pouvoir pendant sept ans. Si l'Assemblée actuelle ne complète pas les conditions et les attributs de ce pouvoir, une autre Assemblée le fera. Une fois ce pouvoir complet, le commerce et l'industrie verront leur prospérité s'accroître de plus en plus. La haute et loyale personnalité du maréchal assurera la sécurité du pays.

Le maréchal s'est contenté de répondre à M. Fidèle Simon que, plein de respect pour les décisions de l'Assemblée, il exercerait pendant sept ans le pouvoir qu'elle lui a confié.

Après avoir visité l'hôpital et les paquebots transatlantiques dont M. Vandal lui a fait les honneurs, le maréchal va partir pour Nantes, à bord du stea-

mer envoyé par la chambre de commerce de cette ville.

Nantes, 25 août, 8 h. du soir.

Le maréchal, parti de Saint-Nazaire sur un bateau à vapeur mis à sa disposition par la chambre de commerce de Nantes, a visité l'établissement d'Indret et est arrivé à Nantes à six heures. Aussitôt débarqué, il est monté à cheval et a fait son entrée au milieu d'une foule immense et très-sympathique.

Nantes, 25 août, 7 h. soir.

Arrivée à Nantes merveilleuse. Immense quai Fosse, navires, fenêtres, garnis d'une multitude innombrable.

Département de Maine-et-Loire.

ÉLECTION

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Dimanche 13 septembre 1874.

M. CHARLES BRUAS,
Vice-président du Conseil général
de Maine-et-Loire.

La plupart des journaux reproduisent la circulaire de M. Charles Bruas, et quelques-uns y ajoutent des commentaires que nous devons faire connaître.

Voici ce que dit le *Français* :

« En lisant cette circulaire, on voit combien sont erronées les allégations des feuilles radicales ou bonapartistes, qui prétendent que, dans les diverses élections, aucun candidat n'apporte de désintéressement de parti sous le rapport politique. Si nos renseignements sont exacts, et nous avons lieu de les croire tels, la consolidation des pouvoirs du maréchal apparaît en province comme la seule solution légale et la seule possible aujourd'hui. Le pays, qui ne partage nullement les compétitions intéressées de tel ou tel groupe, a confiance dans l'illustre chef de l'Etat, et croit qu'il peut seul « ramener le calme et la prospérité par l'apaisement et le désarmement des partis. » En promettant, « sans arrière-pensée et sans réserve » son concours au maréchal de Mac-Mahon, M. Ch. Bruas répond donc à ces instincts et à ces vœux du pays. Membre éminent du conseil général de Maine-et-Loire; entouré de nombreuses sympathies, dépourvu de mesquines ambitions personnelles, indépendant vis-à-vis des hommes et des partis, il paraît être le candidat autorisé des conservateurs qui mettent le salut du pays au-dessus de tout et trouvent qu'il est temps de s'arrêter dans la voie des incertitudes sans cesse renaissantes. Nous voulons espérer que les électeurs de Maine-et-Loire le comprendront et qu'ils feront tous leurs efforts pour triompher des inextricables difficultés résultant de la législation en vigueur encore aujourd'hui dans les élections partielles. »

Le *Journal de Paris* se prononce également en faveur de notre candidat, dont la circulaire le satisfait complètement.

« Nous avons dit, lors de l'élection de Calvados, que nous regrettions qu'un candidat purement septennaliste ne se fût pas présenté. Aujourd'hui, nous rencontrons un candidat qui nous dit : « Je soutiendrai le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon : voilà tout mon programme ! »

» Nous répondrons à ce candidat :

« Votre déclaration nous suffit : vous êtes notre homme. Quand le moment sera venu, en 1880, de prendre un parti sur ce qui succédera au septennat, nous vous soutiendrons ou nous vous combattrons, suivant le parti que vous prendrez. Maintenant, nous ne connaissons que des septennalistes et des anti-septennalistes. Vous êtes septennaliste et septennaliste sans restriction, vous avez notre appui. »

M. Faugeron s'exprime ainsi dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le mot d'ordre est donné. Bonapartistes et républicains répètent à l'envi, et en se

faisant chorus, que la candidature de M. Ch. Bruas est « insignifiante. »

» Insignifiante!

» M. Charles Bruas est un de ces hommes modestes, honnêtes et vénéreux qui, sans rechercher jamais une vaine popularité ni des honneurs faciles, ont employé leur vie et leurs forces à faire le bien, à travailler sans bruit au bonheur et à la paix de leurs concitoyens, et n'ont jamais songé qu'à se faire estimer par la droiture de leurs actions, par leur dévouement aux intérêts communs et par leur patriotisme.

» Une telle candidature ne signifie rien pour les adeptes de la République et pour les pèlerins de Chislehurst!

» Elle ne signifie rien parce que M. Charles Bruas a eu le grand tort de ne pas exposer de l'Empire, et parce que, fidèle à tous ses principes d'honnête homme et de bon citoyen, il se déclare prêt aujourd'hui à soutenir par ses votes et à forlifier par son concours absolu l'unique gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

» Qu'est-ce que cela signifie, en vérité? et qu'est-ce donc qu'un candidat mac-mahonien?

» Chose assurément curieuse, tandis que cela ne signifie rien pour les républicains, et signifie trop peu pour les bonapartistes, la même profession de foi a beaucoup trop de signification pour certains autres.

» Auquel entendre et auquel répondre? Si nous disons à l'extrême droite que M. Charles Bruas accepte « sans arrière-pensée et sans réserve » la loi du 20 novembre, celle-ci proteste; si nous disons aux bonapartistes que M. Charles Bruas ne s'inquiète pas de Chislehurst, mais de la France, les bonapartistes se révoltent à cette idée et partent à la recherche d'un candidat qui puisse, à un jour donné, prier Mac-Mahon de songer brusquement à la retraite en laissant place libre à l'Empire. Enfin, si nous disons aux républicains que M. Charles Bruas ne sépare pas le gouvernement actuel de son chef légal qui est Mac-Mahon, ceux-là nous disent brutalement que ce n'est point du tout à leur affaire, qu'ils veulent la République toute seule et qu'il leur faut quelqu'un qui puisse les aider à se débarrasser de Mac-Mahon.

» Cela étant, nous conseillons fort à M. Charles Bruas de ne pas s'inquiéter autrement des petites colères que son honnête profession de foi peut exciter au sein des partis qui nous divisent.

» Son bon sens et sa droiture l'ont bien inspiré quand il a dit aux électeurs, sans se préoccuper des passions républicaines ou des impatiences bonapartistes :

» Je donnerais, sans aucune arrière-pensée et sans réserve, mon concours à l'illustre maréchal de Mac-Mahon.

» Je m'associerais par mes votes à toutes les mesures devant contribuer à consolider son pouvoir.

» J'estime qu'en ce moment, le Pays n'a que cette voie ouverte pour ramener le calme et la prospérité pour l'apaisement et le désarmement des partis. »

» Tout est là, et nous pensons, nous, que ces sages paroles seront comprises par la grande majorité des électeurs de Maine-et-Loire. Leur signification patriotique se passera fort bien de l'aveu et de l'approbation des journaux bonapartistes et républicains, car nos compatriotes n'en sont plus; Dieu merci à comprendre que, sans Mac-Mahon, la République c'est le gâchis, le chaos et l'abîme.

» M. Charles Bruas appartient par lui-même à ce grand parti conservateur monarchique qui n'a jamais cessé de s'inspirer des traditions, des besoins et des aspirations du pays, mais qui, sans renier aujourd'hui sa foi, estime que le premier devoir d'un bon citoyen et d'un honnête patriote est de se rallier, sans arrière-pensée et sans réserve, au gouvernement tutélaire de l'illustre maréchal de Mac-Mahon.

» Si cela ne signifie rien pour certains bonapartistes et pour les républicains, les électeurs de Maine-et-Loire s'en consolent, en estimant et en déclarant que cela signifie tout ce qu'ils désirent et tout ce qu'ils souhaitent.

» Nous, nous pensons, avec M. Ch. Bruas, que la pensée des électeurs de Maine-et-Loire est là, et qu'elle n'est, aujourd'hui, nulle part ailleurs. — H. Faugeron. »

En attaquant la candidature de M. Ch. Bruas, le *Patriote* radical est dans son rôle.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 84^e fascicule, POU à PRÉ, est en vente.

L'INJECTION SOLIDE, du Dr PAILLASSON, séjournant plusieurs heures sur le mal, guérit infailliblement. Dépôt à Saumur, pharmacie CHEDEVERGNE.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancoie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellaort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord-Stoart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNLIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.

PHthisie. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1874.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.
M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M^{rs} GONDRAUD, épicière, rue d'Orléans; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — —
5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

Marché de Saumur du 27 août.

Froment (h.) 77 k. 19 55	Huile de lin.	50
2 ^e qualité. 74	Graine tréfle	50
Seigle 75	— luzerne	50
Orges 65	Foin (h. bar.)	180
Avoine b. bar. 50	— Luzerne	80
Fèves 75	Paille	780
Pois blancs. 80	— Amandes	80
— rouges. 80	— cassées	50
Graine de lin. 70	Cire jaune.	50
Colza 65	Chanvres 1 ^{re}	250
Chenevis. 50	— qualité (50 k. 500)	—
Huile de noix 50	— 2 ^e	—
— chenevis 50	— 3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.
ROUGES (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1873	1 ^{re} qualité
Champigny, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Restigné 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AOUT 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. jouissance 1 ^{er} juin. 72.	63 45		15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	682 50	2 50		Canal de Suez, j. jouiss. janv. 70.	435		
4 1/2 % j. jouiss. mars.	92 50			Crédit Mobilier.	292 50		2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	377 50		2 50
4 % j. jouissance 22 septembre.	75 50			Crédit foncier d'Autriche.	550		5	Société autrichienne, j. janv.	730		
5 % Emprunt 1871.	99 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	338 75		1 25	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	219 50		20	Est, jouissance nov.	532 50		5	Orléans.	297 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	442 50		50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	917 50		2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	295		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	485		7	Midi, jouissance juillet.	930			Est.	391		
1865, 4 %.	485			Nord, jouissance juillet.	1080		5	Nord.	302		
1869, 3 % t. payé.	305		1	Orléans, jouissance octobre.	878 75		1 25	Ouest.	289		
1871, 3 % 70 fr. payé.	279		1	Ouest, jouissance juillet, 65.	575			Midi.	294		
Banque de France, j. juillet.	3900			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905			Deux-Charentes.	366 75		
Comptoir d'escompte, j. août.	548 75		1 25	Société immobilière, j. janv.	28		1	Canal de Suez.	491 95		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480			C. gén. Transatlantique, j. juill.	265		3 75				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	885		12 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	
9 — 01 — — — — —	
1 — 33 — — — — —	
4 — 19 — — — — —	
7 — 27 — — — — —	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	
9 — 50 — — — — —	
12 — 38 — — — — —	
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — —	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 7. AVEC JARDIN. S'adresser audit notaire. (1)

Etude de M^r LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Commune de Villebermier. Vingt-cinq ares 50 centiares, aux Sables-Virés. Dix ares 83 centiares, aux Sables-de-Chédénier. Onze ares 50 centiares, aux Aulnes. Cinquante-deux ares 82 centiares, aux Champs Légers. Onze ares 50 centiares, aux Champs-Rateaux.

Commune de Varennes.

Deux hectares 10 ares 50 centiares, aux Sables. Un hectare 55 ares 29 centiares, à l'Etang-de-Gâtire. Un hectare 25 ares 90 centiares, aux Penats. Dix-neuf ares 50 centiares, aux Vauzelles. S'adresser audit notaire. (399)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A CÉDER

De suite, LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER Négociant-Distillateur A SAUMUR. S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉLIN, levé d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^r CLOUARD, notaire. (314)

A VENDRE DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS.

S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verry.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le samedi 29 août 1874, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un bon cheval, une américaine, deux harnais, un camion monté sur ressorts, un haquet, un bon chien couchant et un fusil Lefaucheur, à la requête de M. Guérin, administrateur judiciaire des objets mobiliers et marchandises de M. Frédéric Pellé, marchand de vins, liqueurs et eau-de-vie en gros, à Saumur, rue de l'Abreuvoir. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le 8 septembre 1874, à midi, et jours suivants, vente du mobilier et des marchandises. Des affiches donneront le détail. (401)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Le samedi 29 août 1874, à deux heures, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à Saumur, à la vente publique aux enchères de chevaux de gendarmerie réformés. Il sera vendu :

- 1^o Un cheval bai, au brigadier de gendarmerie Béziau, de Montreuil-Bellay;
 - 2^o Une jument, alezan-brûlé, au gendarme Courbet, de Montreuil-Bellay.
- On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER PRÉSENTMENT.

UNE MAISON.

Située Grand Rue, 49, Avec écurie, remise, caves, etc., et deux grandes terrasses avec belle vue, droit de promenade sur un vaste jardin. S'adresser à M. MAUBERT, expert.

A LOUER UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10. Comprenant : Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté; Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise; Trois chambres de domestiques et greniers; Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

AVIS.

La chasse est formellement interdite sur la terre de la **Bibardière**, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M^r Lehou-Baudet. (403)

ON DEMANDE UNE JEUNE FILLE, de bonne famille, pour domestique. S'adresser à M^{rs} MORIN, au Pont-Fouchard. (404)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET, NATURALISTE-EMPAILLEUR, Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs. Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements. Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

AVIS

On demande un PIANO d'occasion. S'adresser au bureau du journal.

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN

REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc. (Le moindre gain est de fr. 46) d'un total de 26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1^{er} OCTOBRE 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100. Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève. Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats. P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

OUVRAGE INDISPENSABLE

A MM. les Charpentiers, Charrons, Menuisiers, Ebénistes, Tourneurs, Treillageurs, Marchands de bois, Propriétaires, Entrepreneurs, etc., etc. **ET TRÈS-UTILE** A MM. les Gardes-forestiers, Gardes-d'octroi, ainsi qu'à toutes les personnes qui achètent, vendent ou font mesurer des bois ronds ou équarris.

TRAITÉ DE CUBAGE

DES BOIS RONDS ET ÉQUARRIS

Renfermant les diverses formules en usage pour obtenir le volume réel d'un arbre en grume, et donnant la manière de cuber les bois selon les divers modes, avec des tarifs au volume réel, au 1/4 de la circonférence moyenne sans déduction, et au 5^{me} déduit. Cet ouvrage renferme, en outre, la manière de mesurer les planches et les bois de chauffage;

Par M. MONTAUDRY, Brigadier sédentaire des forêts à Toulouse. SIXIÈME ÉDITION.

Prix : 1 fr. 25 cent. Saumur, Imprimerie de P. GODET.